



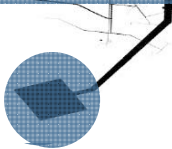
Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2012 AU 31 MAI 2013

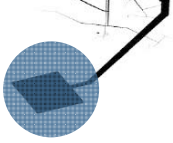
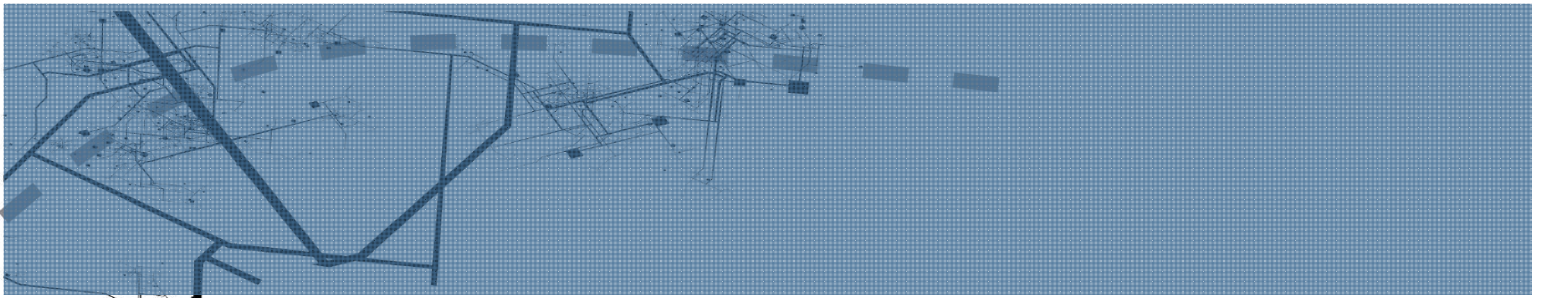




TABLE DES MATIÈRES



1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION	4
2.1	Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	10
4.1	Interventions et accidents	10
4.2	Inspections réalisées au cours de l'année	12
4.3	Travaux	12
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	13
5.1	Comptes-clients	13
5.2	Plaintes	17
6	ANNEXE	20



1 INTRODUCTION

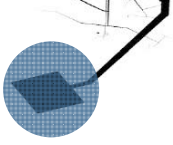
Le 13 septembre 2007, le ministère des Transports du Québec a signé une entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation, soit quatre mois plus tôt que prévu selon les échéanciers. Comme prévu dans l'entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la deuxième année d'exploitation de l'autoroute 25 en PPP, du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du [Ministère des Transports du Québec : Autoroute 25 - Parachèvement](#).



2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION

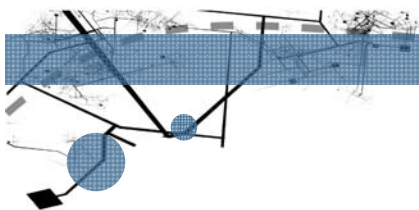
2.1 Achalandage

Pour la deuxième année d'exploitation, plus de 13,3 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une progression de 22 % par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à 11,1 millions de passages. Tous les indicateurs d'achalandage ont progressé au cours de l'année d'exploitation par rapport à la même période de l'année précédente. On peut aussi observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et certains mois d'hiver.

Au total pour l'année, environ 83 % des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte-client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Il est aussi important de noter que les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'année d'exploitation, comme le montrent les montants inscrits à la grille tarifaire présentée en annexe.

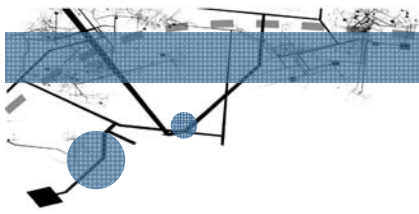


Portrait de l'achalandage – Année 2012-2013

	Circulation mensuelle totale	Jours / mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe pour la direction sud*	Moyenne horaire en période de pointe pour la direction nord*	DJMA †
Juin 2012	1 080 622	30	36 021	2 204	2 562	30 600
Juillet 2012	1 024 800	31	33 058	1 834	2 211	31 164
Août 2012	1 081 957	31	34 902	1 914	2 283	31 756
Septembre 2012	1 084 797	30	36 160	2 405	2 783	32 184
Octobre 2012	1 161 067	31	37 454	2 458	2 818	32 752
Novembre 2012	1 207 648	30	40 255	2 889	3 029	33 404
Décembre 2012	1 034 992	31	33 387	2 230	2 391	33 807
Janvier 2013	1 057 719	31	34 120	2 500	2 665	34 421
Février 2013	1 017 001	28	36 321	2 634	2 698	34 923
Mars 2013	1 111 243	31	35 847	2 605	2 641	35 635
Avril 2013	1 169 532	30	38 984	2 755	2 827	35 937
Mai 2013	1 296 060	31	41 808	2 862	3 052	36 514

* Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h ainsi que de 15 h 30 à 18 h 30.

† DJMA : Débit journalier moyen annuel



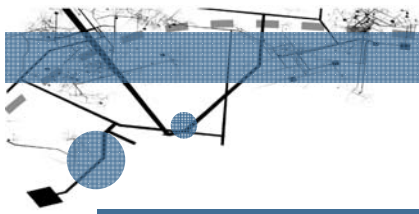
Portrait de l'achalandage – Année 2011-2012

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe pour la direction sud*	Moyenne horaire en période de pointe pour la direction nord*	DJMA †
Juin 2011	790 178	30	26 339	1 433	1 927	26 339
Juillet 2011	818 273	31	26 396	1 343	1 824	26 368
Août 2011	865 135	31	27 908	1 430	1 876	26 887
Septembre 2011	928 300	30	30 943	1 949	2 367	27 884
Octobre 2011	953 121	31	30 746	2 018	2 438	28 464
Novembre 2011	969 105	30	32 304	2 148	2 550	29 094
Décembre 2011	887 312	31	28 623	1 769	2 163	29 025
Janvier 2012	833 254	31	26 879	1 852	2 224	28 754
Février 2012	868 268	29	29 940	1 957	2 266	28 879
Mars 2012	949 685	31	30 635	1 906	2 233	29 058
Avril 2012	960 714	30	32 024	2 150	2 559	29 323
Mai 2012	1 085 701	31	35 023	2 145	2 548	29 806

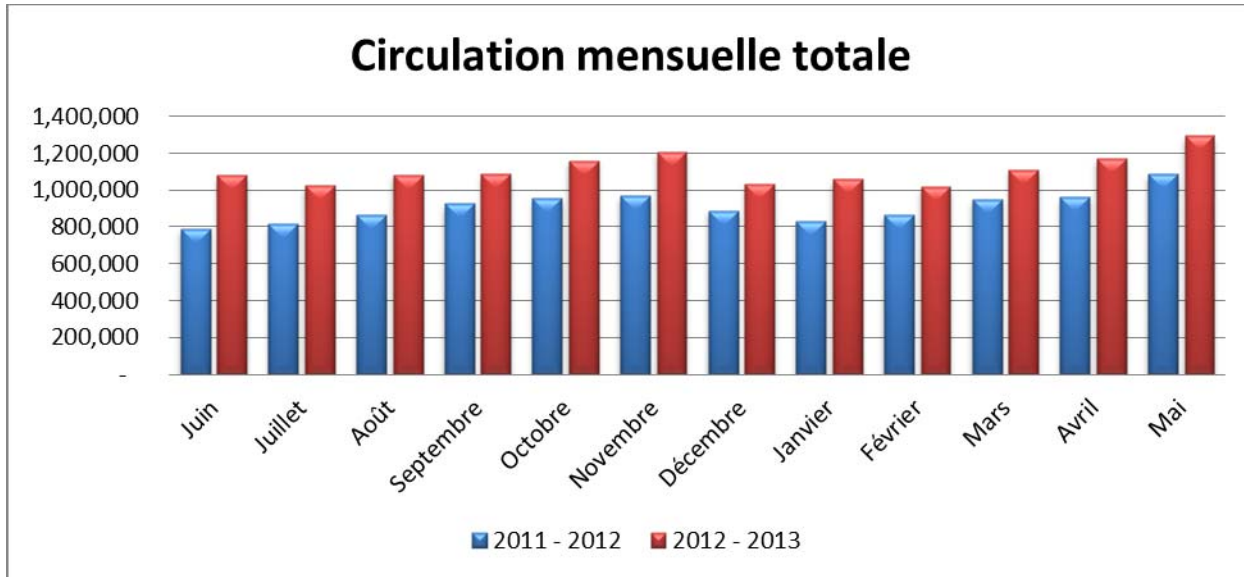
*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h ainsi que de 15 h 30 à 18 h 30.

† DJMA : Débit journalier moyen annuel

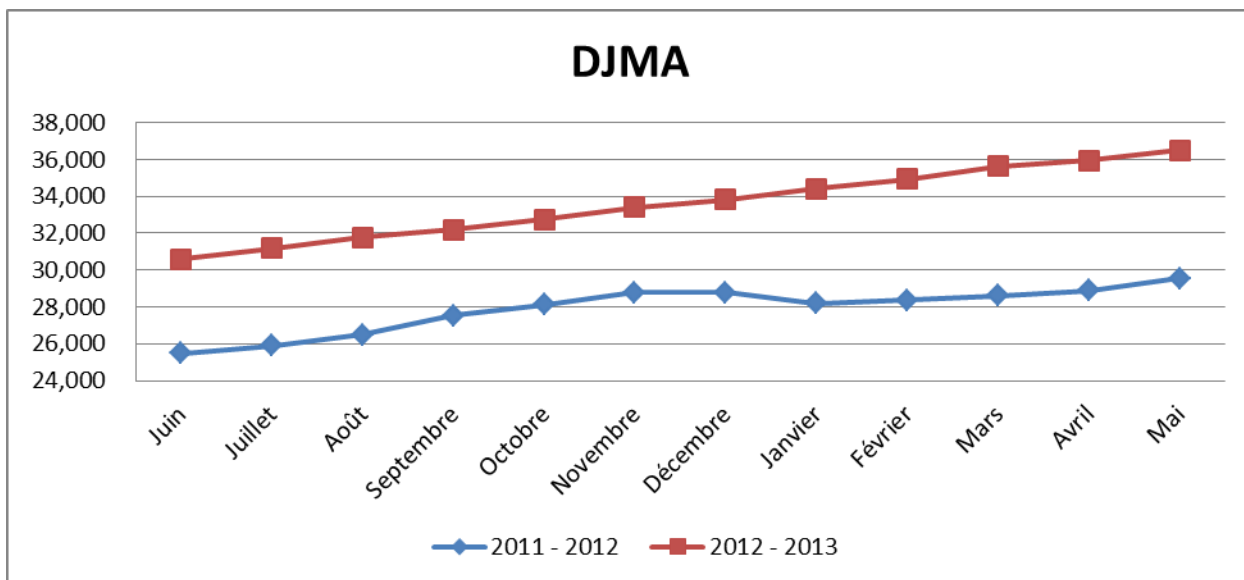
Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

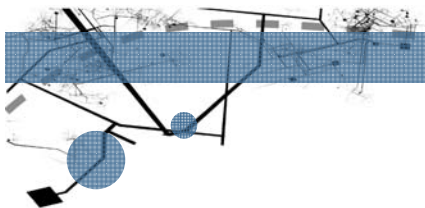


Circulation mensuelle – Comparaison 2012-2013 / 2012-2011



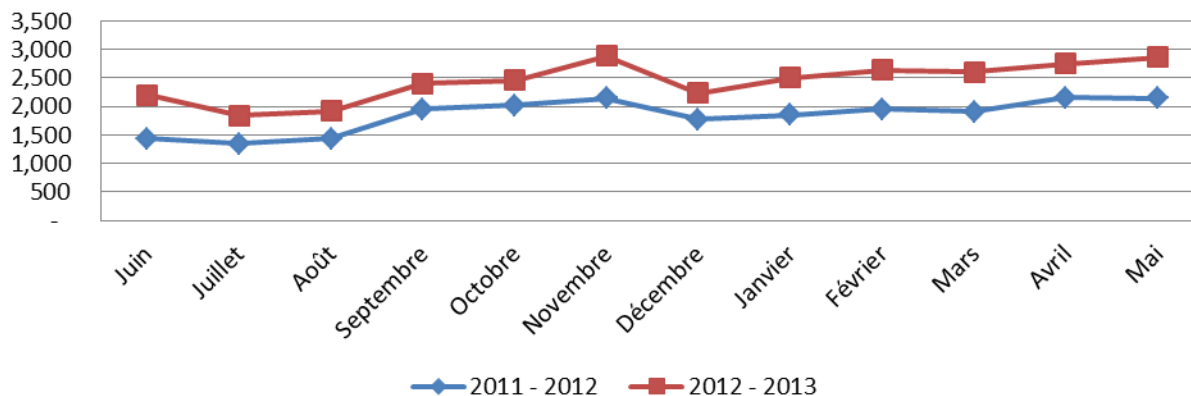
Circulation quotidienne moyenne – Comparaison 2012-2013 / 2012-2011



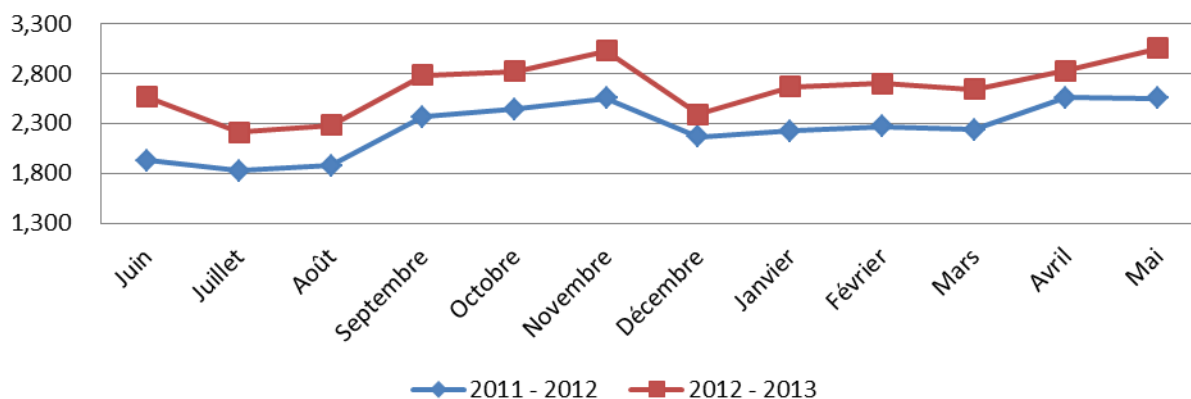


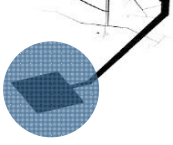
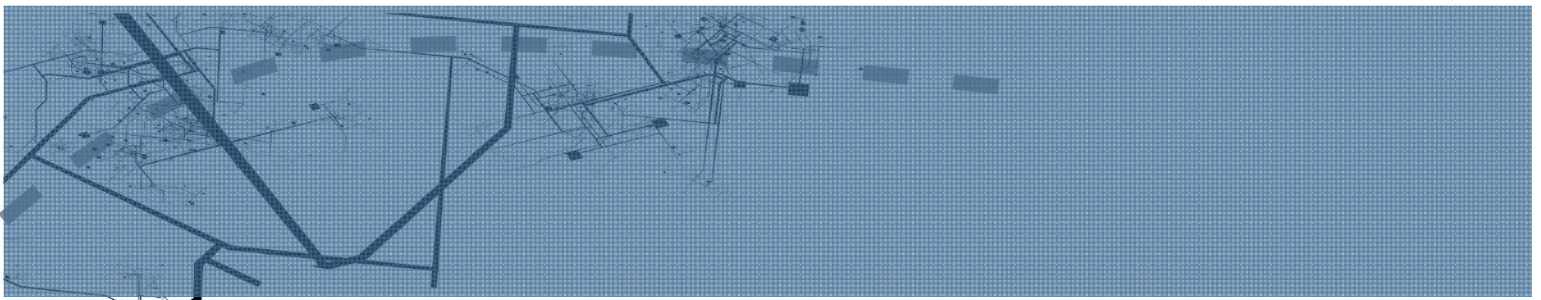
Circulation en période de pointe – Comparaison 2012-2013 / 2012-2011

Moyenne horaire en période de pointe pour la direction sud



Moyenne horaire en période de pointe pour la direction nord





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

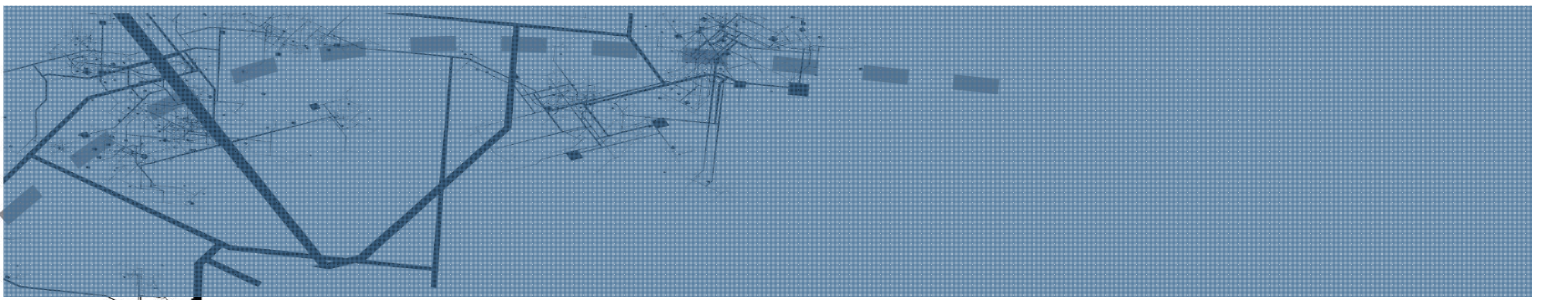
Des revenus de 10,2 millions de dollars pour le ministère des Transports en 2012-2013

Comme prévu dans l'entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25, le seuil de partage des revenus pour la deuxième année d'exploitation se situe à près de 16 millions de dollars (montant indexé). Au-delà de ce seuil, le Ministère et le partenaire privé partagent les revenus selon une formule définie dans l'entente de partenariat.

Pour la deuxième année d'exploitation, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 10,2 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage en hausse, comparativement à 5,3 millions de dollars l'année précédente. Après deux ans d'exploitation, le ministère des Transports a donc reçu un montant cumulatif de 15,5 millions de dollars.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

Pour connaître la grille tarifaire en vigueur entre le 1^{er} juin 2012 et le 31 mai 2013, veuillez vous référer à l'annexe du présent rapport. L'entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année, selon une formule définie dans ladite entente.



4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

Interventions et accidents – Année 2012-2013

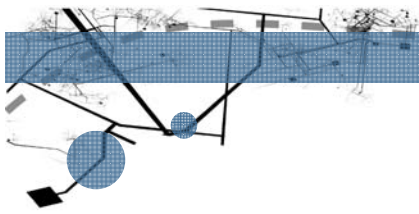
	Accidents ¹	Événements avec intervention policière ²	Fermetures de route ³	Assistance à l'utilisateur ⁴
Juin 2012	2	24	0	80
Juillet 2012	2	30	0	79
Août 2012	0	32	1	73
Septembre 2012	2	28	1	63
Octobre 2012	2	39	1	73
Novembre 2012	2	35	0	67
Décembre 2012	1	62	0	103
Janvier 2013	4	30	0	55
Février 2013	0	30	1	37
Mars 2013	5	37	0	60
Avril 2013	1	28	0	50
Mai 2013	3	48	0	84
TOTAL	24	423	4	824

1. Tout accident sur le tronçon de l'autoroute 25 ayant causé des dommages ou des blessures.

2. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.

3. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.

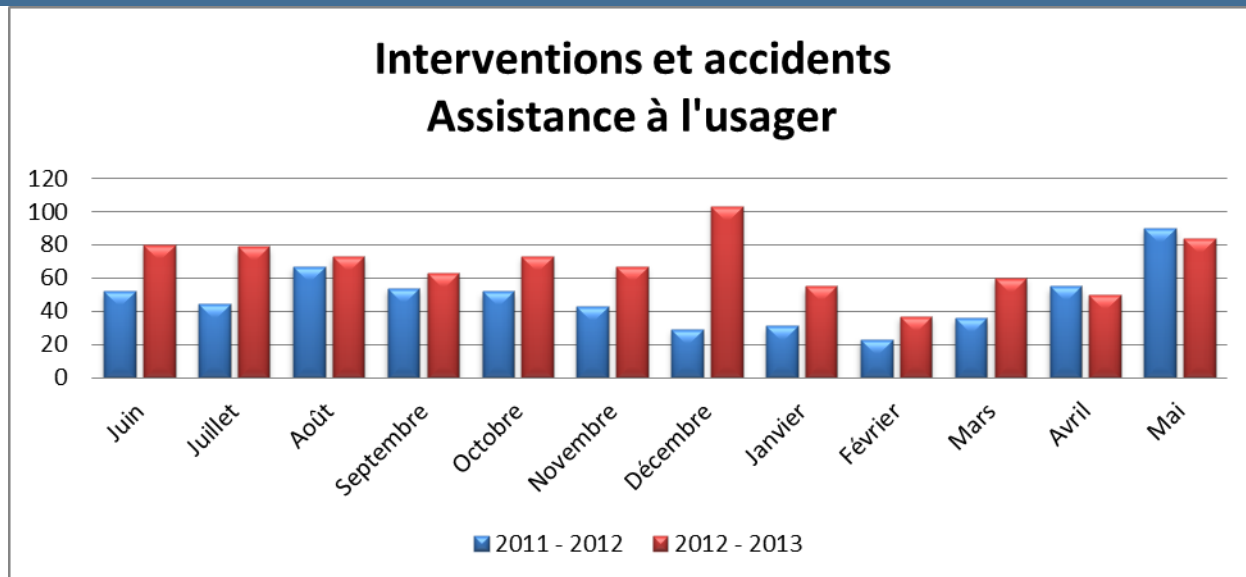
4. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).

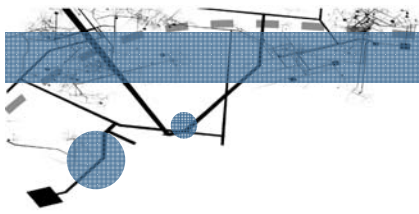


Interventions et accidents – Année 2011-2012

	Accidents ¹	Événements avec intervention policière ²	Fermetures de route ³	Assistance à l'utilisateur ⁴
Juin 2011	0	20	0	52
Juillet 2011	1	20	3	44
Août 2011	1	23	1	67
Septembre 2011	0	25	0	54
Octobre 2011	2	14	1	52
Novembre 2011	4	31	0	43
Décembre 2011	6	13	0	29
Janvier 2012	7	24	0	31
Février 2012	3	15	0	23
Mars 2012	2	18	0	36
Avril 2012	1	17	0	55
Mai 2012	3	23	0	90
TOTAL	30	243	5	576

Interventions mensuelles





4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de la période d'exploitation, soit de juin 2012 à mai 2013, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et Concession A25, Entretien Miller Ltée a réalisé les inspections suivantes :

- Inspection des structures du 14 au 31 mai 2012

Inspection annuelle des structures, avec l'appui d'une firme consultante de génie selon le système GSQ 6026 afin d'identifier les éventuelles déficiences et de les corriger. Aucune déficience n'a été constatée lors des inspections.

- Inspection annuelle des infrastructures par rapport aux exigences de l'entente de partenariat. Les inspections des infrastructures ont été réalisées du 15 mai au 31 juillet, les dispositifs de retenue du 1^{er} au 15 juillet, les abords de route du 15 juin au 15 juillet, le drainage du 15 juin au 15 juillet, l'éclairage en inspection journalière, la signalisation du 22 au 31 mai, et la télésurveillance en inspection journalière. Aucune déficience majeure n'a été constatée lors des inspections.

4.3 Travaux

Il n'y pas eu de travaux majeurs par Concession A25 au cours de la période de juin 2012 à mai 2013. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

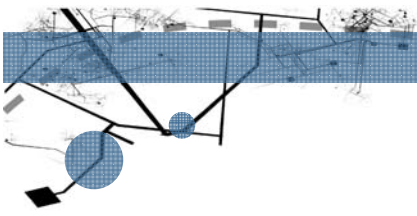
Juillet 2012 : Marquage de la chaussée (29-30 juillet 2013).

Septembre 2012 : Sablage, nettoyage et peinture sur les parties rouillées des ancrages des haubans du pont principal.

Mai 2013 : Les travaux de réparation suivants ont été réalisés :

- Correction des fissures avec le pavage de la bretelle L, autoroute 25 sud / boul. Lévesque (30 mai 2013).
- Renforcement de la petite signalisation sur le pont principal (23 mai 2013).
- Correction du drainage du pont principal : trois infiltrations d'eau boulevard Gouin (13 mai 2013)

Pour la prochaine année d'exploitation : le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le pont à péage de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, des avis de paiement sont envoyés à l'adresse enregistrée à la SAAQ du propriétaire du véhicule ayant passé sur le pont.

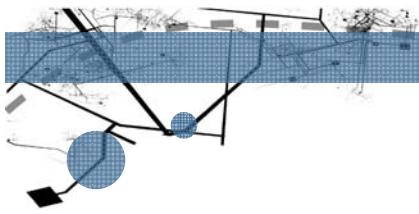
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les deux principaux sont les suivants : le nombre d'essieux et la hauteur du véhicule. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

5.1 Comptes-clients

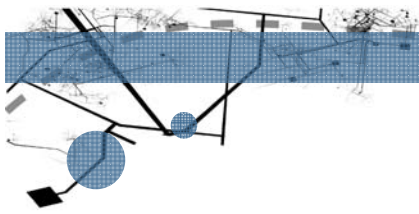
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la deuxième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 181 995 en mai 2013, comparativement à 146 942 en mai 2012.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes-clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3 \$ à chaque passage, en plus du prix de passage. Dans les deux cas, plus d'un véhicule peut être lié au même compte.



Portrait des comptes-clients – Année d'exploitation 2012-2013

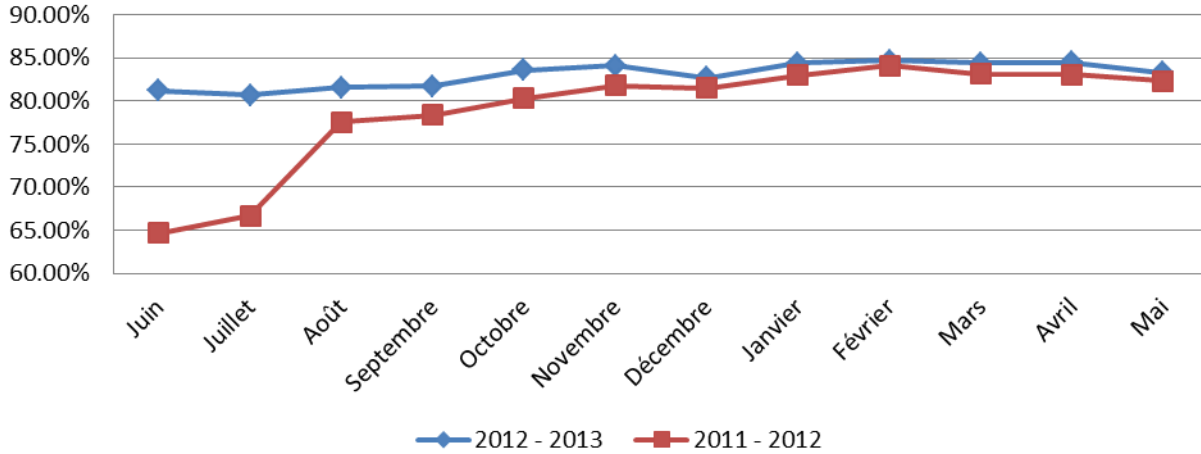
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte-client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2012	151 282	6 134	157 416	1 080 622	877 730	81,2 %
Juillet 2012	155 409	6 374	161 783	1 024 800	827 219	80,7 %
Août 2012	159 343	6 631	165 974	1 081 957	883 208	81,6 %
Septembre 2012	162 888	6 773	169 661	1 084 797	885 874	81,7 %
Octobre 2012	166 008	6 948	172 956	1 161 067	970 748	83,6 %
Novembre 2012	170 207	7 087	177 294	1 207 648	1 015 788	84,1 %
Déc. 2012	171 839	7 231	179 070	1 034 992	855 409	82,7 %
Janvier 2013	174 199	7 348	181 547	1 057 719	892 315	84,4 %
Février 2013	175 916	7 449	183 365	1 017 001	861 158	84,7 %
Mars 2013	177 661	7 548	185 209	1 111 243	937 978	84,4 %
Avril 2013	179 706	7 658	187 364	1 169 532	988 078	84,5 %
Mai 2013	181 995	7 920	189 915	1 296 060	1 079 254	83,3 %



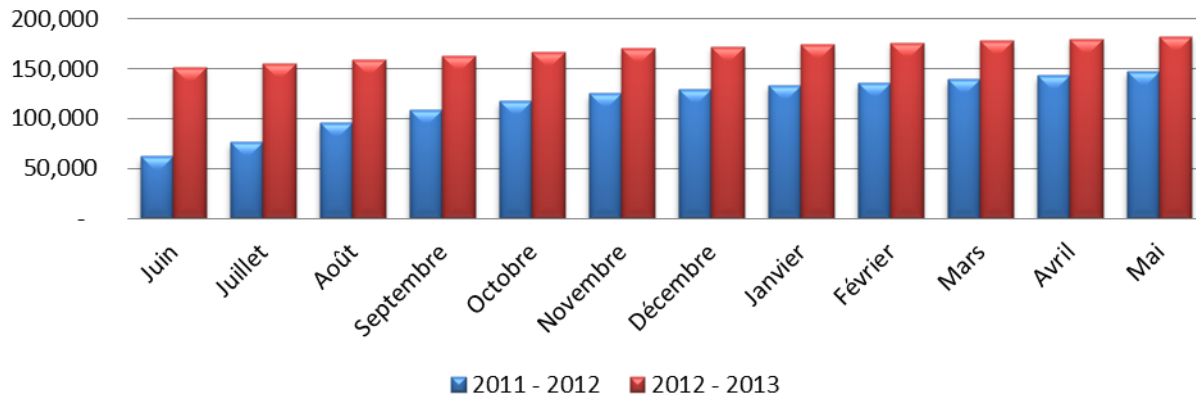
Portrait des comptes-clients - Année d'exploitation 2011-2012

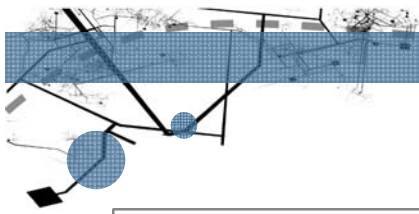
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte-client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2011	62 243	2 078	64 321	790 178	511 115	64,68 %
Juillet 2011	76 157	3 364	79 521	818 273	545 407	66,65 %
Août 2011	95 576	4 173	99 749	865 135	671 009	77,56 %
Septembre 2011	108 172	5 067	113 239	928 300	727 434	78,36 %
Octobre 2011	117 199	5 606	122 804	953 121	765 384	80,30 %
Novembre 2011	124 831	5 224	130 115	969 105	792 346	81,76 %
Déc. 2011	129 518	5 259	134 777	887 312	722 935	81,47 %
Janvier 2012	133 505	5 304	138 809	833 254	691 807	83,02 %
Février 2012	136 191	5 462	141 653	868 268	730 181	84,10 %
Mars 2012	138 872	5 614	144 486	949 685	789 550	83,14 %
Avril 2012	142 928	5 779	148 707	960 714	798 102	83,07 %
Mai 2012	146 942	5 995	152 937	1 085 701	893 950	82,34 %

Taux d'utilisation (passage) avec compte

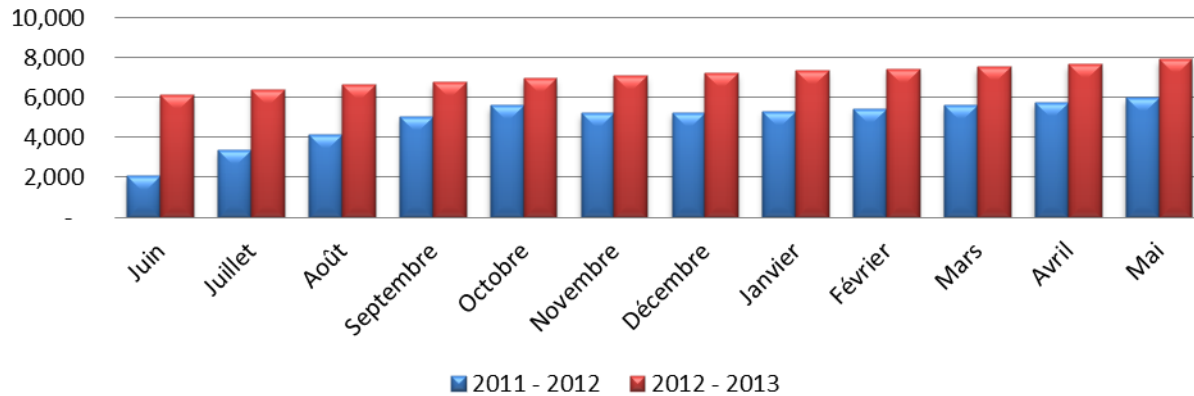


Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo

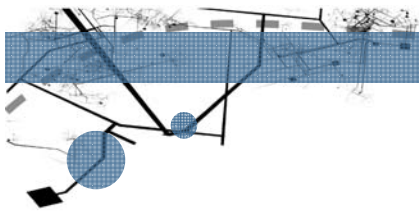


5.2 Plaintes

Le tableau des plaintes illustre que les défis et difficultés rencontrés au service à la clientèle de CA25 dans les premiers mois suivant la mise en service du nouveau lien routier se sont résorbés et ont atteint un niveau stable, et ce, dans un contexte de croissance de l'achalandage.

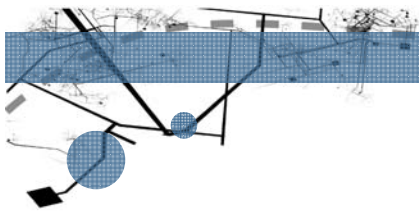
Au cours de la deuxième année d'exploitation, une moyenne de 18 000 appels entrants par mois a été acheminée au centre de service à la clientèle. La majorité des appels concernaient l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

Au cours de la dernière année d'exploitation, un volume de 2 000 courriels et demandes d'information écrites ont été transmis chaque mois au partenaire privé.



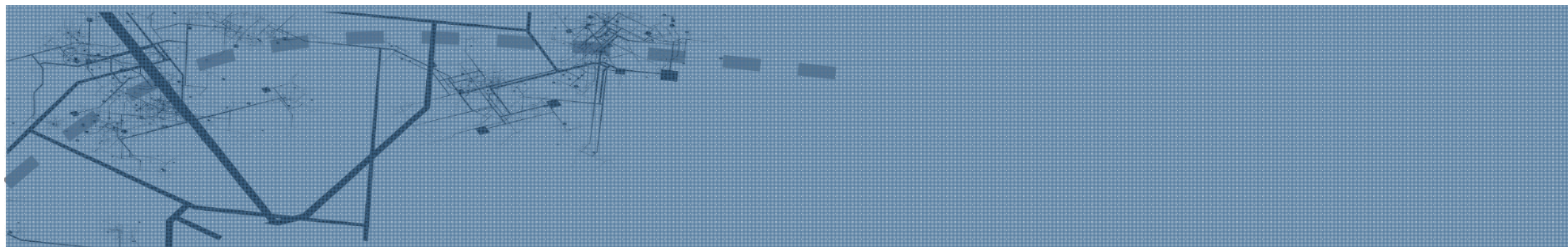
Plaintes – Année 2012-2013			
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - MTQ
Juin 2012	1 080 622	21	6
Juillet 2012	1 024 800	20	1
Août 2012	1 081 957	12	1
Septembre 2012	1 084 797	16	2
Octobre 2012	1 161 067	8	3
Novembre 2012	1 207 648	19	8
Déc. 2012	1 034 992	22	1
Janvier 2013	1 057 719	23	6
Février 2013	1 017 001	26	1
Mars 2013	1 111 243	22	2
Avril 2013	1 169 532	9	1
Mai 2013	1 296 060	14	2

Note : Certaines plaintes reçues au Ministère ont été transférées à CA25, celles-ci relevant du partenaire privé. Seules les plaintes entièrement traitées par le Ministère sont comptabilisées dans la colonne du même nom. Les plaintes transférées au partenaire sont donc comptabilisées par ce dernier afin de ne pas fausser les données.



Plaintes – Année 2011-2012			
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - MTQ
Juin 2011	790 178	Non disponible	188*
Juillet 2011	818 273	Non disponible	30*
Août 2011	865 135	102*	25
Septembre 2011	928 300	94	13
Octobre 2011	953 121	95	3
Novembre 2011	969 105	66	11
Déc. 2011	887 312	95	7
Janvier 2012	833 254	7	3
Février 2012	868 268	26	3
Mars 2012	949 685	24	5
Avril 2012	960 714	21	5
Mai 2012	1 085 701	18	2

* En raison d'une surcharge d'appels, certaines plaintes n'ont pas pu être compilées. Le nombre de plaintes pour ces mois est donc légèrement supérieur à ce qui est indiqué dans le tableau.



6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	81,41\$		81,41\$		81,41\$		81,41\$				81,41\$				81,41\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,22\$		0,92\$		1,22\$		0,92\$				0,92\$				0,92\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,44\$		1,84\$		2,44\$		1,84\$				1,84\$				1,84\$	

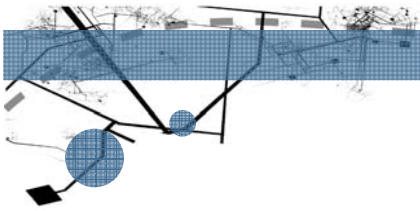
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ : Période hors pointe du jour

PPPM : Période de pointe du soir

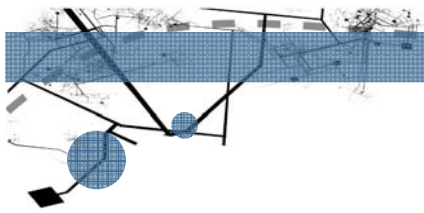
HPS : Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,02 \$	1,02 \$	1,02 \$
●	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,54 \$	2,54 \$	2,54 \$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLES POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,00 \$	3,00 \$	3,00 \$

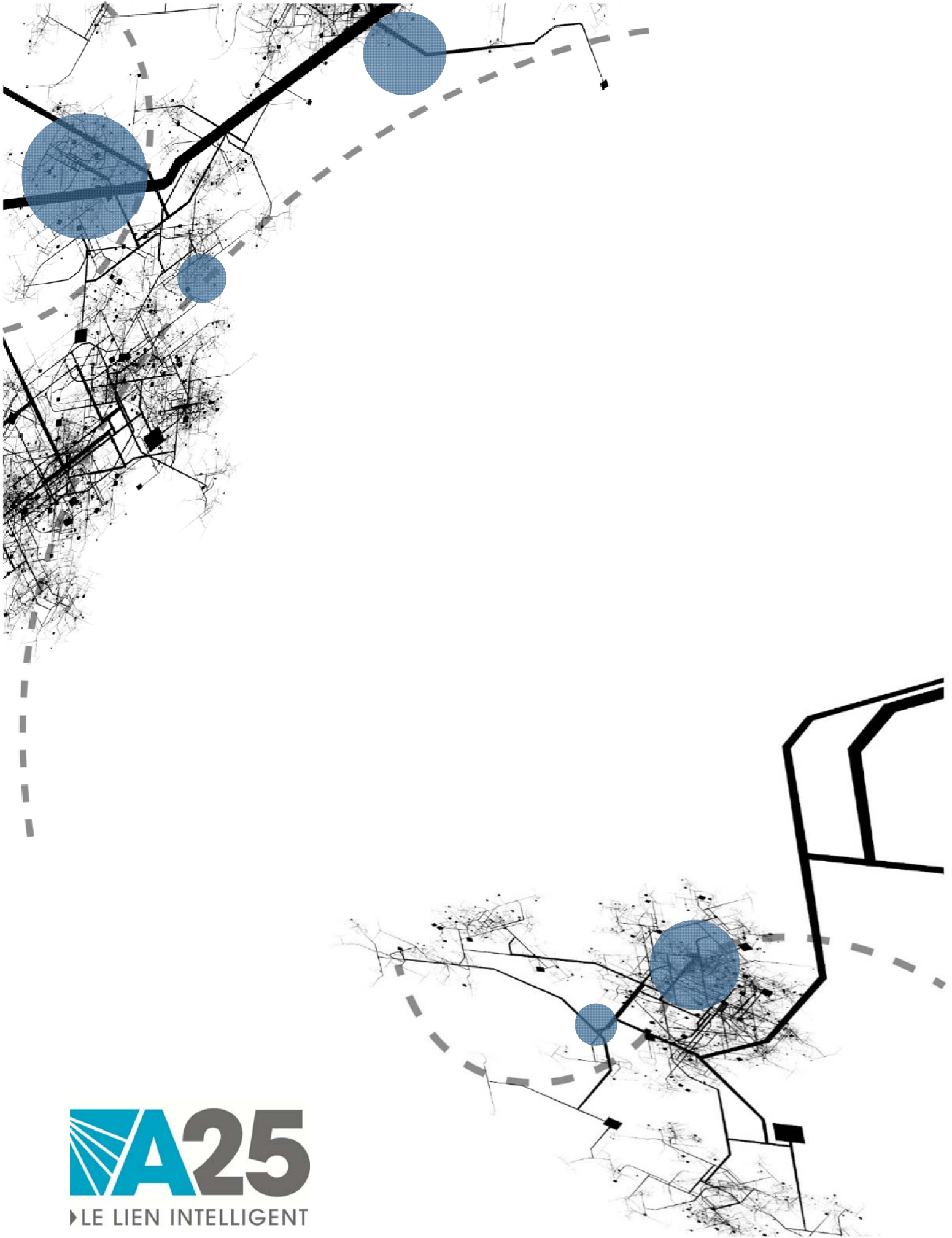
* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux qui s'appliquent pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{re} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage établi pour le passage du véhicule	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC				
●	Frais pour le recouvrement du tarif de péage et des frais d'administration par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration établis pour le passage du véhicule	27,50 \$	27,50 \$	27,50 \$

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 2 % par mois composé mensuellement **		

** Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêt devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4 %, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.



A25

▶ LE LIEN INTELLIGENT